

# ACTION URGENTE

## UN MILITANT BAHREÏNITE CONDAMNÉ À TROIS ANS

**Nabeel Rajab, éminent défenseur bahreïnite des droits humains, a été condamné le 16 août 2012 à trois ans d'emprisonnement pour sa participation à des manifestations antigouvernementales. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion.**

Le 16 août, le tribunal pénal de première instance de Manama, la capitale bahreïnite, a condamné **Nabeel Rajab** à trois ans d'emprisonnement. Elle l'a déclaré coupable de « rassemblement illégal » et de « trouble à l'ordre public » pour avoir appelé et participé à des manifestations à Manama les 12 janvier, 6 février et 31 mars sans en avoir informé au préalable les autorités. La dernière manifestation en date avait été organisée par solidarité envers le militant bahreïnite détenu Abdulhadi Al Khawaja, l'un des 14 militants de premier plan de l'opposition qui avaient été condamnés en 2011 par un tribunal militaire à de lourdes peines d'emprisonnement. Les seules personnes présentes lors du prononcé du jugement étaient Nabeel Rajab, sa famille et un policier. Compte tenu de l'absence des avocats à cette audience et de la fermeture du tribunal pour la fête de l'Aïd al Fitr, qui célèbre la fin du mois de Ramadan, il n'a pas encore été interjeté appel mais la procédure sera lancée sous peu. La dernière condamnation de Nabeel Rajab est intervenue alors qu'il purgeait déjà une peine de trois mois d'emprisonnement, à la prison d'Al Jaw, à cause d'un de ses tweets.

Le 23 août prochain, il sera statué sur son appel concernant l'affaire de diffamation dans laquelle il a été condamné pour avoir « calomnié publiquement les habitants d'Al Muharraq et remis en question leur patriotisme en utilisant des expressions déshonorantes sur des sites Internet de réseaux sociaux ». La première audience d'appel dans l'affaire d'« outrage à une institution nationale » en relation avec ses tweets a, quant à elle, été fixée au 17 novembre.

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités bahreïnitiques à libérer immédiatement et sans condition Nabeel Rajab, détenu uniquement pour avoir exercé de manière pacifique ses droits aux libertés d'expression et de réunion, et qui est à ce titre un prisonnier d'opinion ;
- priez-les instamment d'annuler ses déclarations de culpabilité et ses peines et d'abandonner toutes les charges encore retenues contre lui ;
- appelez-les à respecter et protéger les droits aux libertés d'expression et de réunion, et à veiller à ce que tous les militants et organisations qui défendent les droits humains soient en mesure de mener leur travail à bien sans entrave, manœuvre d'intimidation ni harcèlement.

### ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 2 OCTOBRE 2012 À :

Roi de Bahreïn  
Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa  
Office of His Majesty the King  
P.O. Box 555  
Rifa'a Palace, al-Manama,  
Bahreïn  
Fax : +973 1766 4587  
**Formule d'appel : Your Majesty, / Sire,  
(Votre Majesté, dans le corps du  
texte),**

Ministre de l'Intérieur  
Shaikh Rashid bin 'Abdullah Al Khalifa  
Ministry of Interior  
P.O. Box 13, al-Manama, Bahreïn  
Fax : +973 1723 2661  
Twitter : @moi\_Bahrain  
**Formule d'appel : Your Excellency, /  
Monsieur le Ministre,**

**Copies à :**  
Ministre de la Justice et des Affaires  
islamiques  
Shaikh Khalid bin Ali bin Abdullah Al  
Khalifa  
Ministry of Justice and Islamic Affairs  
P. O. Box 450, al-Manama, Bahreïn  
Fax : +973 1753 6343  
**Formule d'appel : Your Excellency, /  
Monsieur le Ministre,**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays (adresse(s) à compléter) :**  
Nom(s), adresse(s), n° de télécopie ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la sixième mise à jour de l'AU 128/12. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE11/044/2012/fr>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## UN MILITANT BAHREÏNITE CONDAMNÉ À TROIS ANS

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 6 février 2012, Nabeel Rajab, président du Centre bahreïnite pour les droits humains et président du Centre du Golfe pour les droits humains, a organisé à Manama une manifestation pour appeler à la libération des prisonniers politiques. Pendant la manifestation, il a été attaqué par la police antiémeute, qui lui a asséné plusieurs coups au visage, à la tête et au dos. Il a expliqué : « Je suis tombé par terre mais ils ont continué de me frapper. Ils m'ont même marché dessus et donné des coups de pied. »

Le 26 avril, cet homme a été convoqué au bureau du procureur général pour y être interrogé en relation avec une plainte déposée contre lui par le ministère de l'Intérieur. Il n'a pas répondu parce qu'il était sur le point de se rendre à l'étranger. Il a été arrêté à l'aéroport de Manama lorsqu'il est rentré à Bahreïn le 5 mai dernier. Nabeel Rajab a été inculpé d'« insulte à une institution nationale » (le ministère de l'Intérieur) à travers des commentaires sur Twitter. Il a déclaré au procureur qu'il était l'auteur de toutes les publications sur son compte, mais il a refusé de répondre à d'autres questions. Le 16 mai, il a comparu devant un tribunal de première instance à Manama et aurait déclaré devant la cour que les charges pesant sur lui avaient un caractère punitif, et que son arrestation et son procès étaient motivés par des raisons politiques. Il aurait dit : « Je n'ai fait qu'exercer mon droit à la liberté d'expression. Je n'ai commis aucun crime. La décision de m'arrêter et de me juger était politique. » Il a été libéré sous caution le 27 mai.

Le 6 juin, il a été de nouveau arrêté dans le cadre d'une enquête ouverte à la suite d'une plainte déposée contre lui par plusieurs personnes de la région d'Al Muharraq, dans le nord du pays, pour un autre tweet. Inculpé de diffamation le 14 juin, il a été libéré sous caution de la prison d'Al Hoorah le 27.

Il a été arrêté une fois de plus le 9 juillet à son domicile après qu'un tribunal de première instance l'a déclaré coupable de diffamation le jour même pour un tweet concernant la visite du Premier ministre bahreïnite à Al Muharraq, et l'a condamné à trois mois d'emprisonnement.

Les autorités bahreïnites proclament haut et fort vouloir introduire des réformes et retenir la leçon des événements de février et mars 2011, lorsqu'elles ont réprimé les manifestations antigouvernementales. En novembre 2011, la Commission indépendante d'enquête de Bahreïn, créée par le roi Hamad bin Issa al Khalifa, a présenté le rapport établi à la suite de son enquête sur les violations des droits humains perpétrées dans le contexte de ces rassemblements. Ce document conclut que les autorités ont commis en toute impunité des atteintes flagrantes aux libertés fondamentales, telles que l'utilisation excessive de la force contre des manifestants, de multiples actes de torture et autres mauvais traitements contre des protestataires, des procès iniques et des homicides illégaux. Ce rapport exhortait le gouvernement bahreïni à créer immédiatement un organe indépendant composé de représentants de la société civile, de l'opposition et du gouvernement, à veiller à la mise en place des recommandations de la Commission d'enquête indépendante, à introduire des réformes législatives pour garantir la conformité des lois avec les normes internationales relatives aux droits humains, à amener les responsables présumés à rendre des comptes pour les atteintes commises, à libérer tous les prisonniers d'opinion et à enquêter sur les allégations de torture.

Cependant, le gouvernement s'est borné à apporter une réponse superficielle à ces questions. Des réformes ont été introduites sans plan d'ensemble, probablement afin de calmer les partenaires internationaux du pays, mais elles n'ont pas permis d'amener les auteurs des violences à rendre réellement compte de leurs actes, et ont laissé les victimes en quête de justice. Les autorités ont beau affirmer le contraire, les individus qui s'opposent au régime de la famille al Khalifa continuent d'être victimes de violences. Le gouvernement refuse de relâcher des dizaines de personnes incarcérées parce qu'elles ont réclamé de véritables réformes politiques, et il n'a pris aucune mesure en faveur de la majorité chiite, chez qui le sentiment de discrimination et de marginalisation politique est profondément ancré, ce qui exacerbe les tensions religieuses dans le pays.

La dernière condamnation de Nabeel Rajab est en contradiction totale avec l'image réformatrice que veulent donner les autorités bahreïnites.

Nom : Nabeel Rajab  
Genre : homme

Action complémentaire sur l'AU 128/12, MDE 11/051/2012, 21 août 2012